



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 6 décembre 2019 à 11 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Régis Cailhol, Jean-Marc Calvet, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Jean-louis Denoit et Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Cazard, Dominique Gombert, Émilie Gral et Messieurs Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Bertrand Pellé, Florian Souyris directeur départemental et Stéphane Valat.

Membres absents ou excusés : Mesdames Natalie Alazard et Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Michel Galtier et Alain Garibal.

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron.

Date de convocation : 5 novembre 2019.

5 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les avis favorables du comité technique et de la commission administrative paritaire du 2 décembre 2019.

Vu le rapport n° 7.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement :

- D'une part sur les suppressions de postes à temps complet suivants :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste de sergent, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suite à la nomination d'un agent au grade d'adjudant dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'évolution de carrière des SPPNO pour l'année 2019 et pour les années 2020 et suivantes.
- 1 poste de caporal, à compter du 1^{er} mai 2020, comme suite à la nomination d'un agent au grade de caporal-chef.

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 1 poste d'attaché, à compter du 1^{er} septembre 2019, comme suite à la réussite d'un agent au concours de capitaine.

DANS LE CADRE DES MOUVEMENTS EN COURS :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste de capitaine, à compter du 1^{er} octobre 2019, comme suite à la mutation externe d'un agent.
- 1 poste de lieutenant de 1^o classe, à compter du 1^{er} juillet 2019, comme suite à la mutation externe d'un agent.
- 1 poste d'adjudant, à compter du 1^{er} décembre 2019, comme suite au départ à la retraite d'un agent à cette date.

- D'autre part, sur les créations de postes à temps complet suivantes :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste d'adjudant, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suite à la nomination d'un agent au grade d'adjudant (Protocole 2019).
- 1 poste de caporal-chef, à compter du 1^{er} mai 2020.

Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 1 poste de rédacteur, à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suite à la réussite d'un agent au concours interne de rédacteur.
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^o classe, à compter du 1^{er} et du 15 juillet 2020 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe, à compter du 20 février 2020, comme suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^o classe (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

DANS LE CADRE DES MOUVEMENTS EN COURS :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste de lieutenant de 1^o classe, à compter du 15 novembre 2019 dans le cadre du remplacement d'un officier ayant bénéficié d'une disponibilité pour convenance personnelle (à l'issue des mobilités internes).
- 1 poste de lieutenant hors classe, à compter du 15 février 2020 dans le cadre du remplacement d'un officier ayant bénéficié d'une mutation externe (à l'issue des mobilités internes).

- 1 poste d'officier (lieutenant de 1^o classe, lieutenant hors classe ou capitaine), à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du remplacement d'un officier ayant bénéficié d'une mutation externe (à l'issue des mobilités internes).
- 1 poste de caporal ou de caporal-chef, à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mutation externe (à l'issue des mobilités internes).

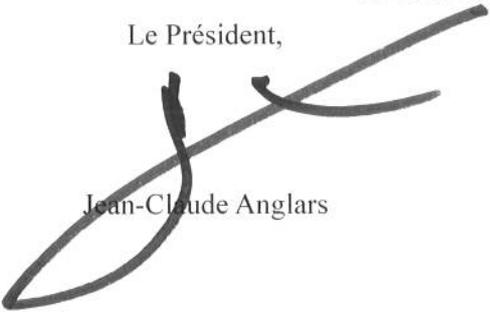
Filières Administrative, Technique et Médico-sociale :

- 1 poste d'agent de maîtrise (tous les grades) ou à défaut d'adjoint technique (tous les grades) à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du remplacement d'un agent ayant bénéficié d'une mutation externe (à l'issue des mobilités internes).

Fait à Rodez, le

12 DEC. 2019

Le Président,



Jean-Claude Anglars

